



Quelle que soit la taille de l'entreprise,  
**FO aux côtés  
de tous les salariés**

# ÉLECTION TPE

DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

## CAVES COOPÉRATIVES VINICOLES ET LEURS UNIONS

### Le bilan FO

- **Sur les salaires**

Face à l'inflation record, la FGTA-FO a réussi à sauvegarder la structure des écarts de la grille salariale actuelle.

- **Échelon expert**

Chaque niveau est décomposé en trois échelons (embauche, confirmé, maîtrisé). Il existe à partir de la Catégorie II, un échelon supplémentaire que FO a défendu et obtenu, celui de la reconnaissance du niveau expert pour les salariés, qui s'acquiert au-delà de dix ans d'ancienneté et après entretien avec l'employeur à la demande du salarié. Peu de personnes obtiennent cet échelon. Face à ce problème, un nouvel accord porté par FO a été trouvé en juin 2023. Ainsi, le passage au niveau expert pourra intervenir au maximum après 16 ans de présence, après une évaluation des compétences du salarié. En cas de refus de passage, l'employeur devra le justifier, prendre toutes les dispositions et mettre en place un plan de formation pour que le salarié ait un parcours d'acquisition des compétences manquantes pour y parvenir.

- **Mutuelle frais de santé**

FO négocie actuellement la revalorisation de l'accord frais de santé en cours.



### Nos revendications

- Obtenir des augmentations salariales en phase avec l'inflation
- Prime mobilité

*J'ai un probl me  
au boulot, j'appelle*



## POUR LES BRANCHES :

- Produits alimentaires élaborés industries (IDCC 1396)
- Industries charcutières (IDCC 1586)
- Volailles industries transformation (IDCC 1938)
- Coop et SICA : bétail et viandes (IDCC 7001)
- Coop et SICA : céréales meunerie oléagineux (IDCC 7002)
- Coop et SICA : conserves (IDCC 7003)
- Coop et SICA : laitières (IDCC 7004)
- Coop et SICA : fleurs fruits légumes (IDCC 7006)
- Coop et SICA : teillage de lin (IDCC 7007)
- Organismes de contrôle laitier (IDCC 7008)
- Sélection et reproduction animale (IDCC 7021)
- Entreprises de déshydratation (IDCC 7023)
- Distilleries coopératives viticoles (IDCC 7503)
- Industrie laitière (IDCC 0112)
- Sucreries distilleries réunion (IDCC 0440)
- Agroalimentaire industries réunion (IDCC 1341)
- Fruits légumes expédition exportation (IDCC 1405)
- Eaux boissons sans alcool production (IDCC 1513)
- Viandes industrie commerces en gros (IDCC 1534)
- Boyauderie (IDCC 1543)
- Mareyeurs-expéditeurs (IDCC 1589)
- Sucreries distilleries Guadeloupe (IDCC 1700)
- Boulangerie pâtisserie industrielles œufs (IDCC 1747)
- Meunerie (IDCC 1930)
- Pâtes alimentaires sèches couscous non préparé (IDCC 1987)
- Œufs conditionnement commercialisation transformation (IDCC 2075)
- Sucrière et rhumerie industrie Martinique (IDCC 2534)
- Sucreries distilleries raffineries (IDCC 2728)
- Industries alimentaires diverses cinq branches (IDCC 3109)

## Le bilan FO

- Les négociations salariales pour défendre votre pouvoir d'achat face à l'inflation record
- Le pilotage des régimes de remboursement de frais de santé et de prévoyance pour maîtriser les cotisations et restes à charge pour les salariés
- Le pilotage de la politique de formation apprentissage et formations qualifiantes pour ouvrir des perspectives d'évolutions professionnelles aux salariés



## Nos revendications

- **Augmenter les salaires pour toutes les catégories de salariés**
- **Négocier des accords pour mettre en place un partage de la valeur (primes) dans les TPE sans nuire aux augmentations de salaires**
- **Lutter contre l'usure professionnelle et la pénibilité des métiers**
- **Développer une politique de formation avec de nouveaux CQP**
- **Généraliser les fonds d'action sociale pour aider les salariés (permis de conduire, difficultés de la vie)**
- **Améliorer et négocier les accords égalité professionnelle, handicap et aides aux salariés aidants**
- **Réviser régulièrement les classifications pour une vraie reconnaissance du savoir-faire des salariés et une évolution de carrière**

Je choisis **FO** qui négocie mes droits  
et défend mes conditions de travail.

**ALORS JE VOTE 100% FO !**



un site **FO** pour vous  
[www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)